

L'ESS, cette chimère enfantée par la puissance publique

L'humanité | 7 janvier 2014 |

Par

Anne-Laure Desgris

et

Stéphane Veyer

(La Manufacture
Coopérative)

*Tribune originelle telle
que rédigée par ses au-
teurs avant sa parution.
Le texte publié dans
l'Humanité a légè-
rement été tronqué.*

La question du périmètre de l'économie sociale et solidaire est depuis vingt ans une tarte à la crème que l'on aime resservir. Le jeu du qui est in, qui est out, en même temps qu'il nourrit les quêtes identitaires, fournit nombre d'énigmes insolubles et amusantes : pourquoi les comités d'entreprises ne sont-ils jamais cités comme parties prenantes de l'ESS ? Pourquoi Henry Ford ou Edouard Leclerc ne sont-ils pas considérés comme des entrepreneurs sociaux ? Etc.

Si la « catégorie de pensée ESS » est difficile à appréhender, c'est qu'on prétend lui déterminer un contour objectif. C'est nier que toute taxinomie repose sur une approche et des choix arbitraires. Or, comme son nom l'indique, l'économie sociale ET solidaire a refusé de choisir et n'assume aucune des divergences idéologiques qui la traversent. Faisons preuve de malice : si l'ESS existe, n'est-ce pas justement pour refouler la question de l'idéologie, du projet politique qui devrait normalement se loger au cœur de toute initiative associative, coopérative ou mutualiste ? Sous l'étiquette ESS, tout devient tellement plus humaniste, moins subversif, moins radical.

Avouons-le (nous sommes entre nous...) : l'ESS n'existe qu'au travers du regard de la puissance publique. Elle n'a pas d'existence en dehors des politiques qui s'intéressent à elle, la valorisent, lui enjoignent de faire cohabiter en son sein des métiers, projets, pratiques, histoires et idéaux absolument étrangers les uns aux autres. Ce n'est pas l'émergence de l'ESS qui a entraîné depuis dix ans l'installation de délégations dans nombre de collectivités territoriales, mais bien l'inverse ! Et si les débats sur les contours de l'ESS n'apprennent rien sur le contenu de ce « secteur », ils en disent long, en revanche, sur l'évolution du rôle assumé par la puissance publique en matière de cohésion sociale. L'ESS n'est rien d'autre que son périmètre et celui-ci est tracé par l'Etat : la loi Hamon viendra bientôt nous le confirmer.

Ce paradoxe révèle un vide : l'absence de débat sur les politiques publiques en matière d'ESS. Surprenant. Alors que l'Etat se dotait d'un Ministère et que les collectivités territoriales investissaient le sujet, nous ne nous sommes pas posé collectivement cette simple question : « qu'est-ce qu'une politique publique en faveur de l'ESS ? ». Structurée par ses statuts juridiques, chaque fédération plaide pour ses entreprises, leur développement et leur démultiplication – un langage quantitatif qui sied à l'Etat. Développer les entreprises de l'ESS pour favoriser l'ESS est pourtant une idée spacieuse. Car toute entreprise sociale contient en germe sa propre dérive et l'exprime dès lors

qu'elle n'est plus le moyen d'un projet sociétaire mais l'objet de son propre développement. Une coopérative d'activités et d'emploi ne devrait jamais promouvoir l'autoproduction, comme un organisme de micro-crédit ne devrait jamais considérer l'endettement d'un bon œil. C'est l'idée même de changement d'échelle qui devrait toujours être abordée avec circonspection ! Elle révèle souvent une forme d'abdication de la puissance publique, seule garante de l'intérêt général.

Une autre politique publique en faveur de l'ESS est-elle possible ? Oui, celle qui se souvient que coopératives, associations et mutuelles sont tout à la fois des entreprises et des groupements de personnes ! Favoriser l'ESS ne devrait pas consister à développer les entreprises existantes, mais à donner du pouvoir aux groupements de personnes. Radicalement. Obstinement. Systématiquement. Autrement dit : poser en permanence la question de la citoyenneté, de la démocratie, de l'autogestion dans toutes les politiques publiques.

On redécouvrirait alors que la première vocation de l'ESS n'est pas de suppléer l'Etat, mais de produire par elle-même du droit, des droits, et d'œuvrer à l'émancipation des individus. C'est cette ESS-là que nous défendons dans la manufacture coopérative. Et tant mieux si elle exclut les businessmen des problèmes sociaux ou les banques qui n'ont plus de coopératif que leur slogan : elle a bien mieux à faire avec l'auto-entrepreneuse qui galère, la PME qui résiste et l'agriculteur qui crève.